

COMMUNE DE SAHUNE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 JUILLET 2020

Présents : Marc BOMPARD, Olivier BRUN, Laurent DROUET, Jérôme FELIX, Roxane FELIX, Sylvie MAURIN, Sandrine PRUD'HOMME, Philippe ROBIN

Absents Excusés : Christine DUMOTIER, Henri GRAUGNARD, Jennifer MOURRE

Pouvoirs : Henri GRAUGNARD à Jérôme FELIX, Jennifer MOURRE à Marc BOMPARD

Secrétaire de séance : Sandrine PRUD'HOMME

ORDRE DU JOUR :

- Approbation compte rendu du CM du 8 juin 2020
- Délibération / Mise à jour de la liste des collectivités adhérentes au Syndicat Départemental de Télévision de la Drôme
- Délibération / Aide supplémentaire au Pôle Sanitaire et Médico-Social du Pays Nyonsais Baronnies
- Délibération / Désignation d'un délégué élu au CNAS
- Délibération / Régularisation budgétaire des dotations de l'Etat
- Délibération / Règlement et Tarifs marché producteurs
- Organisation marché producteurs
- Travaux Eau Assainissement passage des canalisations en terrains privés
- Travaux Musée Vieux Village – Point sur l'avancement du chantier
- Travaux de voirie FDAC 2020
- PLU - Compte rendu réunion du 23 juin 2020
- Questions diverses

1 – Approbation compte rendu CM du 8 juin 2020 :

Le Maire demande aux Conseillers d'approuver, s'il y a lieu, le compte rendu du conseil municipal du 8 juin 2020. Après relecture compte rendu approuvé à l'unanimité.

2 – Délibération / mise à jour de la liste des collectivités adhérentes au Syndicat Départemental de Télévision de la Drôme :

Le Maire fait part à l'assemblée que le SDTV de la Drôme a pris acte des modifications intervenues sur la liste de ses collectivités adhérentes, soit du fait du retrait (Bourg Saint Andéol et Rencurel) soit du fait de nouvelles adhésions (Saou, Félines sur Rimandoule et Soyans). Il précise qu'il appartient à chacune des collectivités adhérentes au SDTV de se prononcer sur ces modifications dans un délai de 3 mois, l'absence de réponse dans le délai étant considérée comme avis favorable. Le Maire propose de délibérer favorablement sur ce point

Décision adoptée à l'unanimité.

3 – Délibération / Aide supplémentaire au Pôle Sanitaire et Médico-Social du Pays Nyonsais Baronnies :

Le Maire donne lecture du courrier qu'il a reçu du PSMS au sujet d'une demande de soutien financier supplémentaire pour l'ensemble du personnel présent au quotidien auprès des patients et usagers du Pôle pendant la crise sanitaire COVID 19. Le PSMS envisage de récompenser ses agents par une prime exceptionnelle et sollicite une aide exceptionnelle auprès des communes adhérentes de 1€ par habitants. Le Maire propose de donner satisfaction au PSMS.

Décision adoptée à l'unanimité.

4 – Délibération / Désignation d'un délégué CNAS :

Le Maire informe les Conseillers de l'adhésion de la commune au Comité National d'Action Sociale qui permet aux agents de la commune de bénéficier de prestations avantageuses dans divers domaines. Il précise qu'à chaque renouvellement des conseils municipaux il y a lieu de désigner un délégué élu et un délégué du personnel pour les 6 années du mandat. M Sylvie MAURIN se propose pour représenter les élus auprès du CNAS.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres.

5 – Délibération / Régularisation budgétaire des dotations de l'Etat :

Le Maire explique que lorsque le budget 2020 a été voté, le montant des dotations versé par l'Etat à la Commune n'était pas connu. A ce jour, la notification officielle a été reçue et cela implique un ajustement du budget comme suit :

Compte 742	Dotation aux élus locaux	+ 1550 €
Compte 74127	Dotation nationale de Péréquation	+ 994 €
Compte 74121	Dotation de Solidarité rurale	+ 2965 €
Compte 7411	Dotation forfaitaire	- 304 €

Le total de recettes supplémentaires s'élève à 5205.00 €, pour équilibrer le budget, il est proposé d'inscrire cette somme en dépenses au compte 022 Dépenses imprévues.

Décision adoptée à l'unanimité

6 – Délibération / Règlement et Tarifs marché producteurs :

Le Maire rappelle le projet de mise en route d'un marché de producteurs et d'artisans au village le mercredi de 18 h à 20 H. Il explique que tout est prêt pour démarrer le mercredi 8 juillet 2020. Il présente le règlement préparé en réunion de travail ainsi que les tarifs applicables et demande aux conseillers de les approuver. Après discussion la création du marché, le règlement et les tarifs sont adoptés à l'unanimité.

7 - Travaux Eau assainissement quartier Moulin - passage des canalisations en terrains privés : le bureau d'étude Merlin missionné pour réaliser la maîtrise d'œuvre de ce projet est venu sur place pour étudier le tracé des canalisations notamment en terrains privés. Les propriétaires concernés ont été contactés et sont tous favorables pour autoriser le passage.

8 - Travaux musée vieux village – point sur l'avancement du chantier : Depuis le début du chantier, une réunion de chantier a lieu le lundi matin. Les travaux se déroulent normalement. Il faudra prévoir le transport d'une partie du moulin qui doit être installée sur site avant la réalisation de la toiture du musée.

9 - Travaux de voirie FDAC 2020 : La communauté de communes des baronnies en Drôme provençale qui a compétence en matière de voirie et réalise les travaux à sa charge pour le compte des communes a décidé de diminuer sa participation financière au titre de la voirie de 5300€. Ainsi le programme de travaux a dû être réduit, l'entretien des chemins de Plan Piquaron et du Vieux village sera reporté.

10 - PLU – Compte Rendu du 23 juin 2020 : Le projet de PLU avec notamment la demande de dérogation à l'urbanisation en discontinuité de la zone projetée constructible au quartier de Reillane a reçu un avis défavorable de la commission départementale de la nature des paysages et des sites début janvier 2020. A la suite de cette commission, Mme La Sous-Préfète de Nyons a été contactée afin d'organiser une rencontre des services sur le terrain. Cette visite a donc eu lieu le 23 juin en présence des représentants des services de l'urbanisme de l'Etat, de la chambre d'agriculture, de l'Urbaniste en charge du PLU communal et des élus de la commune. Il en est ressorti que cette zone sera classée constructible par l'Etat, que si elle est réduite dans sa partie Est. Au vu de ces éléments, le Maire demande aux Conseillers de donner leur avis sur la suite à donner. Après discussion, les conseillers acceptent les contraintes imposées par l'Etat et décident de continuer à travailler sur le site de Reillane en vue de son classement en zone constructible.

Questions diverses :

Vidéo protection : les demandes de subventions présentées par la commune auprès de l'Etat au titre du FIPD et de la Région ont été accordées. Le montant de l'installation a été estimé à 8446€ HT les subventions atteignent un taux de 80%. Le devis a été signé et envoyé à l'installateur qui doit finaliser les autorisations préfectorales d'installation du dispositif.

Jardin du Souvenir du cimetière : Un petit emplacement a été créé dans la partie nouvelle du cimetière pour service de jardin du souvenir. Il est proposé de faire installer à cet endroit une petite stèle qui permettrait de supporter les plaques des défunts dont les cendres ont été dispersées. Le devis présenté s'élève à 480€ HT. Les Conseillers approuvent et autorisent le maire à passer commande.

Travaux remplacement chauffage Ecole Maternelle : Le subventionnement ayant été obtenu par le Département et le Syndicat Départemental d'Energie SDED, les travaux d'installation d'un nouveau système de chauffage par pompes à chaleur et démantèlement de la cuve à mazout ont été commandés. Ils seront réalisés pendant les vacances scolaires.

Camping municipal : Les nouveaux gérants ont déposé un courrier pour proposer des améliorations à apporter au camping. La commission bâtiment sera rendre sur place pour constater.

Composteurs communaux : Des renseignements sont pris pour éventuellement installer des composteurs communaux

La séance est levée à 23 heures.